

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 367-371

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__367_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

V

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

Le rapport au président de la République sur la statistique criminelle de 1908 a paru au *Journal officiel* du 5 janvier dernier, mais le compte n'a pas encore été publié. Nous en extrayons les données principales suivantes :

Parquets. — En 1908, les procureurs de la République ont eu à statuer sur 555.924 affaires. Ils en ont classé 309.101, comme ne pouvant donner lieu à aucune poursuite et renvoyé 49.582 devant les juridictions militaire, maritime, administrative ou de simple police; ils ont cité directement les prévenus à l'audience correctionnelle dans 136.211 cas et communiqué 55.047 affaires aux juges d'instruction. Il leur restait à prendre une décision à l'égard de 5.983 affaires.

Instruction. — Les 55.047 affaires que les juges d'instruction ont reçues des parquets, en 1908, n'étaient pas les seules dont ils eussent à s'occuper; il leur en restait de l'année précédente 7.727, ce qui porte à 62.774 le nombre total des informations judiciaires auxquelles il y avait lieu de procéder.

Par leurs ordonnances, les juges instructeurs ont renvoyé 2.423 affaires devant la chambre d'accusation, 33.952 devant le tribunal correctionnel et 668 devant une autre juridiction; dans 268 cas l'affaire a été évoquée par la Cour ou suivie de transaction et dans 17.721, les magistrats ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre; pour les autres affaires, la solution était en suspens au 31 décembre 1908.

Affaires impoursuivies. — Les parquets, les juges d'instruction et les chambres d'accusation ont dû abandonner les poursuites dans 327.009 affaires. Les motifs d'abandon sont les suivants :

classées	Affaires impoursuivies		
	suivies		
	d'ordonnance de non-lieu	d'arrêt de non-lieu	
Faits ne constituant ni crime ni délit	111.665	3.360	26
Auteurs restés inconnus	100.484	2.743	»
Faits n'ayant aucune gravité	41.296	»	»
État mental des inculpés	1.834	693	»
Charges insuffisantes	42.604	10.925	154
Autres motifs	11.218	»	7
	309.101	17.721	187

Cours d'assises. — Pendant l'année 1908, le jury a statué sur 2.408 affaires criminelles relatives : 1.324 à des attentats contre les personnes et 1.084 à des crimes contre les propriétés. Ces chiffres se décomposent de la façon suivante :

Parricides	14	Viols et attentats à la pudeur	456
Empoisonnements	4	Avortements	25
Assassinats	184	Fausse monnaie	61
Infanticides	84	Faux divers	84
Meurtres	318	Vols et abus de confiance	746
Coups mortels	141	Incendies	148
Coups et blessures graves	41	Banqueroutes frauduleuses	28
Violences envers des fonctionnaires	11	Autres crimes	63

Les 2.408 affaires déferées au jury en 1908 comprenaient 3.559 accusés poursuivis : 1.605 pour des crimes contre les personnes et 1.954 pour des crimes contre les propriétés.

Ces accusés se divisaient en 3.064 hommes et 495 femmes. Ils se classent, sous le rapport de l'âge, de la manière suivante :

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Moins de 16 ans	27	4	30 à 39 ans	727	126
16 et 17 ans	148	14	40 à 49 ans	365	80
18 à 20 ans	449	52	50 à 59 ans	210	32
21 à 29 ans	1.040	168	60 ans et plus	98	19

En ce qui touche le degré d'instruction, la division se fait ainsi : complètement illettrés, 324 (dont 235 hommes); sachant lire et écrire, 3.125 (dont 2.730 hommes); ayant reçu une instruction plus développée, 110 (dont 99 hommes).

On comptait parmi eux 2.197 célibataires (1.954 hommes et 243 femmes); 1.122 mariés (937 hommes et 185 femmes), dont 896 avec des enfants et 226 sans enfants; 131 veufs, 51 veuves, 42 divorcés et 16 divorcées.

Si l'on distribue les 3.559 accusés, eu égard à leurs professions, en quatorze groupes, on constate ce qui suit :

Pêcheurs et marins	79
Chefs d'exploitations agricoles ou forestières	159
Employés, ouvriers et journaliers agricoles	498
Chefs d'établissements industriels, commerciaux ou financiers	226
Ouvriers des mines et carrières	94
Employés et ouvriers des industries et commerces de l'alimentation	116
Employés et ouvriers des chemins de fer et tramways	36
Ouvriers et journaliers des autres industries ou commerces	1.402
Employés dans les autres industries ou commerces	209
Professions libérales	76
Domestiques attachés à la personne	112
Armées de terre et de mer	14
Services publics	48
Accusés sans profession ou dont la profession est inconnue	390

Par suite des réponses négatives du jury, 1.180 accusés ont été l'objet d'ordonnances d'acquiescement; 63 mineurs de 18 ans reconnus coupables, mais sans discernement, ont été également acquittés, et renvoyés dans une colonie pénitentiaire (art. 66 du Code pénal). Il s'ensuit que 2.316 accusés ont été condamnés. Voici les peines qui ont été prononcées contre eux :

Mort suivie	{ d'exécution	6	} 49
	{ de commutation	43	
Travaux forcés à perpétuité		81	81
Travaux forcés à temps	{ 20 ans et plus	55	} 456
	{ 8 ans à 19 ans	213	
	{ moins de 8 ans	188	
Réclusion	{ perpétuelle	1	} 477
	{ 5 à 10 ans	476	
Déportation simple		1	1
Emprisonnement	{ plus d'un an	983	} 1.248
	{ un an et un mois	265	
Amende seulement		4	4

Tribunaux correctionnels. — En 1908, les tribunaux correctionnels ont eu à connaître de 186.112 affaires concernant 226.422 prévenus. Ce résultat comparé à celui de

l'année précédente accuse en plus 3.276 affaires et 4.024 prévenus. Les parties civiles ont poursuivi 4.354 affaires et les administrations publiques 12.135; les 169.623 affaires qui ont été jugées à la requête du ministère public avaient été introduites : 98.687 par voie de citation directe, 36.859 en vertu de la loi des flagrants délits et 34.077 après instruction préalable.

Le tableau suivant indique le nombre des infractions les plus graves ou les plus fréquentes, jugées en 1908, par les tribunaux correctionnels :

Vagabondage	11.900	Escroqueries	2.602
Mendicité	8.444	Abus de confiance	5.356
Rébellion	3.498	Fraudes commerciales	6.394
Outrages à des fonctionnaires	13.596	Chasse (Délits de)	16.548
Coups et blessures	26.235	Chemins de fer (Infractions aux lois sur les)	9.708
Délits contre les mœurs	3.947	Douanes, octrois, contributions indirectes	6.079
Vols	31.977	Pêche (Délits de)	7.565
Banqueroutes	649	Forêts (Contraventions aux lois sur les)	1.954

Les conditions personnelles des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, non compris les prévenus poursuivis pour des infractions spéciales (douanes, contributions indirectes, forêts, pêche, octrois, postes, mines et roulage) sont les suivantes :

		Hommes	Femmes	
Sexe.	{ Hommes	167.776	»	
	{ Femmes	»	25.699	
Age.	{ Moins de 16 ans	4.387	648	
	{ 16 et 17 ans	7.969	951	
	{ 18 à 20 ans	17.111	1.859	
	{ 21 ans et plus	138.309	22.241	
Etat civil.	Célibataires	87.051	9.667	
	Mariés.....	{ avec des enfants	43.099	8.864
		{ sans enfants	17.677	3.156
	Veufs.....	{ avec des enfants	8.822	2.197
		{ sans enfants	6.501	1.219
	Divorcés.....	{ avec des enfants	1.740	399
		{ sans enfants	1.408	255
Situation inconnue	1.478	122		
Professions	Pêcheurs et marins	3.182	57	
	Agriculture.	{ Chefs d'exploitation	10.480	1.239
		{ Ouvriers et employés	35.352	4.303
	Commerce... Industrie... Finances....	{ Chefs d'établissements	5.153	1.097
		{ Ouvriers et employés	76.591	6.793
		Professions libérales	638	305
	Armées de terre et de mer	427	»	
	Services publics	362	17	
	Domestiques attachés à la personne	2.970	1.747	
	Prévenus sans profession ou dont la profession est inconnue	32.621	10.141	
	Domicile	{ Rural	63.759	10.508
		{ Urbain	74.119	13.228
		{ Prévenus sans domicile ou dont le domicile est inconnu	29.898	1.963
Origine	{ française	150.653	23.732	
	{ étrangère	16.478	1.893	
	{ inconnue	645	74	
Degré d'instruction.	{ Prévenus complètement illettres	18.302	3.916	
	{ — sachant lire et écrire	137.462	20.159	
	{ — ayant reçu une instruction plus développée	8.531	1.147	
	{ — dont la situation est inconnue	3.481	477	

Les tribunaux correctionnels ont acquitté purement et simplement 13.429 prévenus; ils

ont également acquitté, mais comme ayant agi sans discernement, 6.668 mineurs de 16 ans. Ils ont condamné les autres : 3.449 à plus d'un an d'emprisonnement, 112.268 à un an ou moins d'emprisonnement et 90.608 à l'amende. Les circonstances atténuantes ont été admises à l'égard de 98.895 condamnés (82.098 hommes et 16.797 femmes); le sursis à l'exécution de la peine a été prononcé en faveur de 40.288 d'entre eux.

Récidive. — *Accusés récidivistes.* — Des 2.379 accusés condamnés contradictoirement en 1908 par les cours d'assises, 1.310 (dont 55 femmes) avaient déjà été frappés par la justice. Ces 1.310 récidivistes avaient été précédemment condamnés : 19 aux travaux forcés, 30 à la réclusion, 357 à plus d'un an d'emprisonnement, 819 à un an ou moins de la même peine et 85 à l'amende seulement.

Ils ont été déclarés coupables : 454 de crimes contre les personnes et 856 de crimes contre les propriétés. Les cours d'assises ont prononcé la peine de mort contre 30, les travaux forcés à perpétuité contre 41, les travaux forcés à temps contre 79, la réclusion contre 113 et l'emprisonnement contre 191.

Prévenus récidivistes. — Le rapport des prévenus récidivistes au total des condamnés correctionnels est, en 1908, de 41 %. Le chiffre réel des prévenus récidivistes a été de 85.623 (1), dont 8.075 (1) femmes, après avoir été de 83.292 en 1907, de 79.608 en 1906, de 87.184 en 1905 et de 84.117 en 1904.

Morts accidentelles. — Il a été communiqué, en 1908, aux procureurs de la République, 12.487 procès-verbaux constatant 10.287 morts accidentelles et 2.200 morts subites naturelles survenues sur la voie publique; 2.502 procès-verbaux s'appliquaient à des femmes. Le genre d'accident auquel succombent le plus fréquemment les victimes est la submersion, 2.823; ensuite, viennent la chute sous des voitures, 1.353, et la chute d'un lieu élevé, 1.238. Les accidents d'automobiles ont causé 181 morts, les accidents de bicyclettes, 99. L'usage immodéré du vin et des liqueurs alcooliques a provoqué 403 accidents mortels.

Suicides. — En 1908, le nombre des suicides et tentatives de suicide officiellement constatés a été de 9.385, dont 7.229 ont été accomplis par des hommes et 2.156 par des femmes.

Au point de vue de l'âge, les 9.189 suicidés, pour lesquels on a pu obtenir ce renseignement, se répartissent ainsi :

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Moins de 16 ans	54	24	30 à 39 ans	999	305
16 à 20 ans	180	124	40 à 49 ans	1.322	377
21 à 25 ans	402	189	50 à 59 ans	1.486	391
25 à 29 ans	489	178	60 ans et plus	2.140	529

Les 78 mineurs de 16 ans étaient âgés : 41 de quinze ans, 21 de quatorze ans, 8 de treize ans, 3 de douze ans, 1 de onze ans, 3 de dix ans et 1 de sept ans.

L'état civil de 505 suicidés n'a pu être connu, pour les 8.880 autres, les renseignements obtenus ont été les suivants :

	Hommes	Femmes
Célibataires	2.270	612
Mariés { avec enfants	1.969	509
{ sans enfants	999	367
Veufs { avec enfants	827	300
{ sans enfants	550	201
Divorcés { avec enfants	98	45
{ sans enfants	106	27

(1) Chiffres provisoires.

Sur 8.795 suicidés dont le domicile a pu être constaté, 4.576 habitaient des communes rurales et 4.219 étaient domiciliés dans les villes.

Sous le rapport de leur condition sociale, les auteurs des suicides accomplis en 1908 se distribuent comme suit :

	Hommes	Femmes
Agriculture	1.374	516
Industrie	1.255	233
Manutention et transport	572	77
Commerce	859	201
Professions libérales	238	35
Services domestiques	612	505
Propriétaires, rentiers	732	254
Services publics	267	21
Armées de terre et de mer	80	»
Sans profession ou profession inconnue	640	314

Les 9.385 suicides se classent de la façon suivante entre les douze mois de l'année :

Janvier	681	Avril	898	Juillet	977	Octobre	698
Février	711	Mai	987	Août	768	Novembre	558
Mars	806	Juin	1.007	Septembre	742	Décembre	552

Les moyens ou instruments employés par les suicidés pour se donner la mort sont les suivants :

	Hommes	Femmes
Submersion	1.596	768
Pendaison	3.171	575
Armes à feu	1.282	105
Asphyxie par le charbon	334	310
Instruments tranchants ou aigus	182	59
Poison	100	112
Chute d'un lieu élevé	204	128
Chute sous un train ou sous une voiture	231	54
Abus des liqueurs alcooliques	62	11
Autres	67	34

Les rédacteurs des procès-verbaux s'attachent à faire connaître les causes, souvent bien difficiles à saisir, des suicides; il leur a été impossible de l'indiquer dans 1.218 cas. D'après les renseignements qui leur ont été fournis par les familles ou les voisins, les motifs indiqués ont été les suivants :

	Hommes	Femmes
Misère (ou crainte de la)	544	130
Embarras de fortune, perte d'emploi, de procès, de jeu	452	56
Chagrins domestiques	625	239
Amour contrarié, jalousie	207	215
Débauche, inconduite	138	26
Ivresse et ivrognerie	1.019	119
Dégoût du service militaire	30	»
Désir de se soustraire à des poursuites judiciaires ou disciplinaires	164	19
Souffrances physiques	1.672	500
Maladies cérébrales	976	483
Contrariétés diverses	415	138
Motifs inconnus	987	231

Maurice YVERNÈS.